AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1045
FR0014005SB3-FS0518

19 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORSEE POWER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 juin 2025, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (dénommé « EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 juin 2025, indirectement par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement[1] agissant en sa qualité de société de gestion du fonds SPI – Sociétés de Projets Industriels qu'elle contrôle, le seuil de 15% des droits de vote de la société FORSEE POWER et détenir indirectement 9 047 929 actions FORSEE POWER représentant autant de droits de vote, soit 12,61% du capital et 11,15% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
EPIC Bpifrance (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Investissement agissant en sa qualité de société de gestion du fonds SPI – Société de Projets Industriels	9 047 929	12,65	9 047 929	11,15
Total EPIC Bpifrance	**9 047 929**	**12,61**	**9 047 929**	**11,15**

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote double.

———

[1] Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 49,2 % par la Caisse des Dépôts et de 49,2 % par l'EPIC Bpifrance.

[2] Sur la base d'un capital composé de 71 744 727 actions représentant 81 145 667 droits de vote (suite à l'attribution de 1 530 014 droits de vote double le 9 mai 2025 et la perte de 6 993 714 droits de vote double le 13 juin 2025), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.